



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction Régionale  
des Affaires Culturelles  
Languedoc-Roussillon

**ARRÊTÉ**

portant inscription au titre des Monuments Historiques  
de l'église paroissiale Saint-Etienne de LA LIVINIÈRE (Hérault)

060132

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault**

VU le Code du Patrimoine, Livre VI, Titres 1 et 2 ;  
VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;  
VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
VU la Commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 19 juin 2003 ;  
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**CONSIDERANT** que l'église paroissiale Saint-Etienne de LA LIVINIÈRE (Hérault) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de son caractère pittoresque et de la relative homogénéité de l'ensemble ainsi que de la qualité des décors sculptés médiévaux et de la conservation des enduits de la nef ;  
**Sur proposition** de la directrice régionale des affaires culturelles ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :** Est inscrite au titre des Monuments Historiques, en totalité, l'église paroissiale Saint-Etienne de LA LIVINIÈRE (Hérault), figurant au cadastre, section AM, parcelle n° 394, d'une contenance de 4a 50ca et de appartenant à la commune, identifiée sous le n° SIREN 213 401 417 ; celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure à 1956.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la culture et de la communication, sera publié au bureau de la conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit, et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**ARTICLE 3 :** Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.



Pour ampliation  
Le Chef de Bureau

Marylène COTTANCIN

Montpellier, le 15 FEV. 2006  
Pour Le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales

Pierre RICARD

Département :  
HERAULT

Commune :  
LA LIVINIERE

Section : AM  
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 05/06/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS  
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522  
34522 BEZIERS CEDEX  
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00  
cdf.beziers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

